

Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 19 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de Février, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à FONTENAY LE COMTE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

<p>CC VENDEE SEVRE AUTIZES 09/15</p>	<p>CHOLLET Joël LARDY Jacky MOREAU Yannick GELOT Jean-Marie COIRIER Jannick GUITON Jacky GUILLON Denis CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIIN Jacques</p>	<p>BENET BOUILLE COURDAULT DAMVIX (Suppléant) MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE ST HILAIRE DES LOGES VIX XANTON CHASSENON</p>
<p>CC SUD VENDÉE LITTORAL 12/14</p>	<p>METAIS Antoine LANDAIS Bernard MARQUIS Joseph LEGERON Joël CHARPENTIER Arnaud GUINOT Bertrand CAREIL Pierre GANDRIEU James BOURNEL Paul LAMY Judicaël LANDAIS Jean-Marie DAVID Laëtitia</p>	<p>CHAILLE LES MARAIS CHAMPAGNE LES MARAIS LE GUE DE VELLUIRE L'ILE D'ELLE LUCON MOREILLES STE GEMME LA PLAINE STE PEXINE STE RADEGONDE DES NOYERS LA TAILLEE TRIAIZE VOUILLÉ LES MARAIS</p>
<p>CC PAYS FONTENAY VENDÉE 12/22</p>	<p>GATINEAU Dominique BOULARD Stéphane VERGNAUD Benjamin BIENVENU Alain DUPAS Laurent MAROT Roger RIVIERE Jean-Paul RIDEAU Daniel FILLON Nicolas SAVINEAU Michel HERNANDEZ Philippe RAGUIN Pierrette</p>	<p>AUCHAY SUR VENDÉE DOIX LÈS FONTAINES FONTENAY LE COMTE LE LANGON LES VELLUIRE SUR VENDEE LONGEVES MARSAIS STE RADEGONDE MONTREUIL MOUZEUIL ST MARTIN PISSOTTE ST MARTIN DES FONTAINES ST MICHEL LE CLOUCQ</p>
<p>CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 03/10</p>	<p>BOISSON Philippe CHATELLIER Christian GUENION Christian</p>	<p>LA CHAPELLE AUX LYS ST HILAIRE DE VOUST ST MAURICE DES NOUES</p>
<p>Total délégués présents : 36/64</p>		

POUVOIRS	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	à M. GUITHON Jacky
	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	à M. GATINEAU Dominique
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	à M. CHARPENTIER Arnaud
	BRIFFAUD Louis-Marie	BREUIL-BARRET	à M. BOISSON Philippe
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	à M. GUENION Christian
	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE	A M. BOULARD Stéphane
Total représentés : 06/64			
Total présents et représentés : 42/64			

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : CTEAU VENDEE AVAL ET LONGEVES – DELIB N°10/CS19022024

Volet Cours d'eau

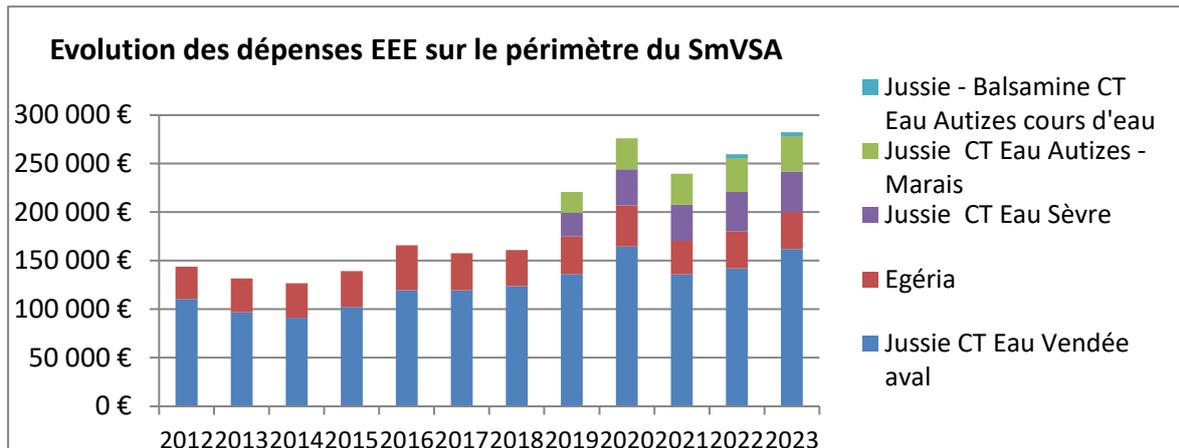
Cette troisième année de travaux a engagé des dépenses à hauteur de 131 000 € sur la partie cours d'eau, avec les actions suivantes :

- Sur les affluents de la Longèves et la rivière Vendée à Fontenay le Comte, un important travail a été effectué sur la **ripisylve** avec 4km de linéaire traité. Les produits de coupe sur la Vendée ont pu être revalorisés en copeaux mis à disposition des jardins familiaux présents en bordure du chantier, permettant ainsi de limiter les couts de transport.
- **La mise en défens** s'est concentrée cette année sur l'entiereté du ruisseau des Rivarsons où des abreuvoirs, des franchissements et de la clôture ont été aménagés, sur les communes de Sérigné et Marsais Ste Radégonde.
- Concernant la **continuité écologique**, l'étude du plan d'eau de Bourneau a été menée et suite à une rencontre sur place en présence de la DDTM, du bureau d'étude, du propriétaire et du SmVSA, le choix retenu est de réduire la surface du plan d'eau pour permettre le contournement du ruisseau de la Billaudière et ainsi régulariser l'ouvrage avec des travaux inscrits en 2nde partie du CTEau (2025).
- Sur la Vendée, les chaussées de Pilorge et de Gachet vont enfin voir les travaux arriver, avec une consultation des entreprises qui sera lancée ces prochaines semaines.
- Egalement, **l'étude continuité écologique LIFE** (financement Européen avec le soutien de la région Pays de la Loire) a suivi son cours avec notamment une présentation de l'état des lieux et des premiers scénarii en comité de pilotage le 1er décembre. L'effacement des petits seuils et le remplacement d'ouvrages semblent les solutions les plus adaptées pour le rétablissement de la continuité écologique sur le ruisseau des llots (La Baudonnière et les ouvrages de Bourneau). Des discussions doivent encore avoir lieu pour le Moulin Garreau sur la Longèves ou les enjeux sont forts pour le propriétaire avec une production hydro-électrique. Aussi, le dialogue est relancé avec les services de la DRAC pour le Château de l'Hermenault ou le classement du site avait empêché les démarches lors du précédent CTMA.



Seuil Baudonnière

La continuité écologique sur le volet cours d'eau va concentrer 620 000 € de travaux en 2024.



Volet

Marais

La partie marais a mobilisé 635K€ d'actions répartis comme suit :

- Les travaux de **restauration des berges** ont été réalisés sur 1km aux Velluire sur Vendée, et se poursuivront en 2024 sur le canal des Cinq Abbés, avec une nouvelle tranche de 700m.
- Les **participations financières aux travaux de berges des ASA** se décalent sur 2024, avec un bon nombre de chantier se terminant actuellement. Ce sont en tout plus de 5km de berges auxquelles le SmVSA apporte un soutien financier.
- **Le curage** de la ceinture des Hollandais entre la bonde du passage et la bonde du Coteau sera reporté en 2025, jugé moins prioritaire que le fossé Neuf entre Vouillé les Marais et La Taillée prévu pour cet été.
- **Sur la continuité écologique**, les aménagements en lien avec le LIFE débuteront en 2025, mais les consultations pourront être enclenchées dès cette année, notamment pour la Porte des Cinq Abbés, la Perle, Petit Vanneau et la Boule d'Or dont les travaux pourront être couplés à la restauration des vannes estimée à 1M€.
- Afin de lisser les dépenses sur les 3 années du CT Eau, **la réhabilitation de l'ouvrage** de la Corde (Mouzeuil St Martin) et la réhausse de la vanne du Gouffre (Ile d'Elle) sont reportées à 2025.
- Comme chaque année et conformément à la stratégie mise en place sur son périmètre, le SmVSA intervient sur les réseaux d'intérêt collectifs pour **la gestion des plantes envahissantes**, notamment la Jussie, et l'Egéria sur la rivière Vendée. Les actions ont été rendues très délicates en 2023 du fait des forts développements en fin d'été et du manque de moyen humain (entreprises).

Les bilans annuels permettent de cibler le plus précisément possible les interventions à venir, avec pour 2024 :

- Jussie, 250km de canaux pour 160 000 € TTC
- Egéria : Intervention sur la rivière Vendée au niveau de Fontenay le Comte pour 40 000 € TTC

Pour cela, il y a lieu de publier un nouveau marché à bons de commande avec une répartition géographique des voies d'eau à intervenir, voire thématique comme le faucardage de l'Egéria.

Pour ces différentes opérations, le SmVSA bénéficie de 50% (HT) d'aide du Conseil Départemental de la Vendée.

Le graphique ci-dessus indique l'évolution des dépenses liées à la gestion des EEE avec un montant de 282 K€ atteint en 2023. Après analyse des besoins pour 2024, le linéaire d'intervention serait revu avec notamment des priorités données et une fréquence de passage moins élevée sur certains secteurs pour mieux équilibrer la lutte sur le territoire.

A noter que pour le DOB, la ligne EEE cumule le programme 2024 ainsi que les dépenses non facturées à ce jour sur le programme 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité autorise le Président à :

- Consulter, retenir et signer toutes les pièces nécessaires au bon accomplissement des actions de lutte contre les EEE, dont :
 - Jussie, 250km de canaux pour 160 000 € TTC
 - Egéria : Intervention sur la rivière Vendée au niveau de Fontenay le Comte pour 40 000 € TTC
- Signer la convention de partenariat avec l'IIBSN pour la lutte de la jussie sur les marais mouillés de la Sèvre et des Autizes dans la limite de 77 000 € TTC ;
- Signer le devis de la Fédération de Pêche de la Vendée pour 3 000€ TTC ;
- Intégrer au budget 2024 les montants indiqués ci-avant (280 000 € TTC) ;
- Solliciter les partenaires financiers.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER